



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Christine Heidmann
Chef du service urbanisme et appui aux territoires
Tél : 03 85 21 16 01
ddt-uat@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 9 juillet 2021

Note à l'attention de
Monsieur Christophe PINSOT
DREAL BFC – UD 71 – Subdivision 2

Objet : dossier ICPE PAPREC Plastiques SAS à Fragnes-La Loyère
Réf : demande d'information du 5 juillet 2021

En réponse à votre demande d'information concernant le dossier ICPE de la société PAPREC Plastiques à Fragnes-La Loyère, je vous prie de trouver ci-dessous l'analyse de ce dossier au regard de l'urbanisme.

La société PAPREC Plastiques, ICPE autorisée qui souhaite s'agrandir, est située à Fragnes-La Loyère. La commune est couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon, approuvé le 18 octobre 2018 et modifié le 10 décembre 2019.

La société PAPREC est située en zone UXm et la réserve foncière qui doit être aménagée dans le cadre du dossier est en zone 1AUXm (zone à urbaniser à vocation d'activités mixte). Les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation y sont autorisées, si elles sont liées à une activité existante déjà enregistrée ou autorisée et située sur la même unité foncière.

La société PAPREC étant dans cette situation, le projet ne pose pas de problème du point de vue de l'urbanisme. Les constructions et installations projetées devront respecter les règles d'implantation, de hauteur et d'aspect extérieur indiqués dans le règlement du PLUi.

Le chef du service urbanisme

SIGNÉ

Christine Heidmann